

Genève 17:26

Un ancien employé des Services industriels soupçonné de corruption passive

Par Olivier Francey

Le Ministère public genevois a arrêté ce vendredi un ancien collaborateur de la régie publique. Il est suspecté d'avoir exigé la remise de 100 000 francs pour son propre compte dans le cadre d'un partenariat de l'entreprise avec «une société active dans l'énergie éolienne»

Après les annonces de dépréciations massives qui ont entaché les comptes 2013 de la société, une nouvelle affaire secoue les Services industriels genevois (SIG). Le Ministère public genevois indique ce vendredi avoir interpellé un ancien employé de l'entreprise. Ce dernier est soupçonné de corruption passive.

«Il est reproché au prévenu d'avoir, à fin mai 2010, dans le cadre du développement d'un partenariat entre les SIG et une société active dans l'énergie éolienne, exigé la remise de 100 000 francs pour son propre compte», relate le communiqué du parquet. Le domicile du prévenu a également été perquisitionné. Divers supports et documents ont été séquestrés pour analyse. Selon nos informations, la start-up valaisanne Swisswinds avait dénoncé les faits à l'ancien directeur général des SIG, André Hurter.

En parallèle, l'enquête se poursuit, ajoute la justice genevoise, «afin de déterminer l'ampleur de l'activité du prévenu» mais aussi de déterminer «les motifs qui ont amené les SIG à ne pas dénoncer ces faits durant 4 ans au Ministère public». Ce dernier rappelle qu'il s'agit là d'une violation de l'article 33 de la LaCP (Loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale), qui impose une obligation de dénonciation de la connaissance d'un crime ou d'un délit poursuivi d'office.

Le Ministère public a demandé au Tribunal des mesures de contrainte de placer le prévenu en détention provisoire.